

FICHE INSCRIPTION

ASSOCIATION SPORTIVE SCHUMAN - REIMS

Cadre réservé au professeur :	21225
	Licence ponctuelle :
	Licence année :

Les PARENTS :

► AUTORISATION PARENTALE :

Je soussigné(e) : _____
 Demeurant _____ rue _____
 Ville : _____

Inscrit mon enfant _____
 élève de la classe de _____ né(e) le _____
 aux activités sportives suivantes. _____

Son inscription entraîne automatiquement la création de sa licence sur la base informatique UNSS OPUSS

Atteste avoir lu le règlement intérieur de l'association et s'y conformer.

► INVESTISSEMENT PARENTAL :

veulent bien participer à l'Association Sportive selon leur disponibilité (convivialité).
 faire partie du comité directeur de l'association sportive.

► DROIT à l'IMAGE :

J'autorise l'Association Sportive à utiliser dans le cadre de l'intranet du collège, des photos concernant mon enfant, au cours des activités sportives proposées.

► En cas d'URGENCE :

Autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur à prendre en cas d'accident toute mesure dictée par l'urgence. Numéros à appeler en cas d'urgence :

Tél n°1 : _____

Tél n°2 : _____

Mail du responsable légal * : _____


*Vous recevrez un mail demandant de confirmer les données fournies sur la fiche d'inscription de votre enfant.

L'ELEVE :

Le licencié doit :

Avoir sa tenue de sport pour pratique	Prévenir le professeur en cas d'absence aux entraînements et rencontres.	Respecter ses engagements du début d'année : demande d'assiduité	Respecter le matériel, les installations, les transports à disposition.	Jouer sans violence et rester maître de lui: langage correct, gestes fair-play envers partenaires, arbitres.....	Représenter le mieux possible ma classe, mon collège, ma ville lors de toutes manifestations sportives	Signature des parents ou tuteurs
					Signature de l'élève « J'ai lu et compris le règlement de l'association »	

✂----- partie à conserver par le licencié

	► L'AGENDA SPORTIF de SEPTEMBRE à OCTOBRE 2023 Avant chaque rencontre, l'élève s'inscrit auprès d'un professeur d'EPS. L'élève recevra par la suite une convocation individuelle précisant les modalités d'organisation.
11 septembre 2023	Début des entraînements sportifs hebdomadaires
13 septembre 2023	Assemblée générale en amphithéâtre à partir de 11h00 (pour nos licenciés). De 12h45 à 14h30: plateau multi-activités
20 septembre 2023	Journée du sport scolaire de 8h00 à 12h00 (6ièmes) Journée du sport scolaire de 12h45 à 14h30 (6ième / 5ième / 4ième / 3ième) : défis sportifs
27 septembre 2023	Journée de Plein Air (minimes) à Rilly en Montagne De 12h45 à 14h30 : Initiation et défis en tir à l'arc (benjamins) à Schuman
04 octobre 2023	Journée de Plein Air (benjamin) à Sillery De 12h45 à 14h30 : Tournoi basket-ball / futsal (minimes).à Schuman
11 octobre 2023	1ère journée de DISTRICT en futsal et en tennis de table
18 octobre 2023	Cross du district au Parc de Champagne.

L'ASSOCIATION SPORTIVE du COLLEGE Robert SCHUMAN

2023 – 2024

PRESENTATION de l'ASSOCIATION SPORTIVE du collège Robert SCHUMAN :

- 1- Il s'agit d'une association régie selon la loi 1901. Madame LEGROS en est la présidente, et les professeurs d'EPS les principaux encadrants des activités physiques et sportives.
- 2- Toutes les associations sportives scolaires sont regroupées sous une même Fédération : l'UNSS.
- 3- Cette association est **une école sportive multi-activités** avec différentes modalités de pratique : découverte, soutien, perfectionnement, et **une école de la responsabilité et citoyenneté**

Ses OBJECTIFS :	L'ORGANISATION	
<p>1-Découvrir une ou plusieurs activités sportives dans la bonne humeur à petit prix</p> <p>2-Progresser, se perfectionner dans une activité sportive</p> <p>3-Faire des rencontres : se mesurer aux autres pour améliorer sa propre pratique</p> <p>4-Prendre et assumer des responsabilités (juge, capitaine, arbitre, coach, reporter, organisateur)</p>	<p>L'encadrement des activités s'effectue par des professeurs spécialistes des activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les entraînements ont lieu principalement en semaine de 12h30 à 13h20 (les licenciés sont prioritaires à la cantine) et le mercredi après-midi -les rencontres inter-établissements : <p>Les rencontres peuvent être organisées sur des installations sportives extérieures au collège. Pour les benjamines et les minimes les trajets (aller et retour) s'effectuent avec le professeur responsable (sauf cas exceptionnel). Pour chaque rencontre, une annonce précisant les modalités de déroulement est faite sur le panneau d'affichage UNSS dans la cour, et le licencié reçoit une convocation personnelle (par mail et/ou papier)</p>	
Les AVANTAGES	L'ASSURANCE	Les conditions d'ADHESION
<p>1-un gain pour les séances d'EPS. L'élève grâce à un cumul de pratique progresse à son rythme et atteint un niveau dans l'activité choisie tout à fait respectable. Qualifié d'élève référent lors des cours d'EPS, il devient spécialiste de l'activité en tant que pratiquant et jeune officiel</p> <p>2-Préparer les échéances lycée : l'élève dispose de 4 ans pour se fabriquer un panel de différentes expériences sportives et préparer ainsi les échéances lycée.</p>	<p>Notre association sportive souscrit une assurance auprès de la MAIF garantissant l'indemnisation des dommages corporels. Cette assurance garantit une protection efficace de nos licenciés. Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous informons de la possibilité de souscrire à une protection optionnelle étendue (IA Sport + :) moyennant une cotisation complémentaire (+11,85 euros)</p>	<p>1-Remplir les papiers d'inscription (voir au dos de la feuille)</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'autorisation parentale - la charte de bonne conduite <p>2- Fournir une cotisation de 15,00 euros jusqu'au 1er octobre 2023 puis 17,00 euros pour le reste de l'année. Bons loisirs acceptés.</p>
		La Communication :
		<ul style="list-style-type: none"> - le panneau d'affichage dans la cour du collège - la messagerie de l'ENT - la rubrique « activités sportives » sur le site du collège

----- partie à conserver par le licencié

Le REGLEMENT de l'Association	Le PLANNING des ACTIVITES SPORTIVES jusqu'aux congés de TOUSSAINT				
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
<p>PARENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> -prévenir le professeur lors d'une absence aux entraînements ou rencontres UNSS. -s'informer en utilisant les différents moyens de communication (ENT, rubrique association, convocation) -peuvent prendre contact avec le professeur référent de l'activité pour vérifier l'assiduité de son enfant <p>ELEVE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -avoir sa tenue de sport pour pratiquer -respecter ses engagements d'assiduité. <u>La désinscription en cours d'année n'existe pas</u> -respecter le matériel, les installations, les transports mis à sa disposition -jouer sans violence, rester maître de lui -représenter le mieux possible le collège 	<p>Badminton de 12h30 à 13h15 Gymnase (semaine A et semaine B)</p>	<p>Tennis de table de 12h30 à 13h15 Gymnase (semaine B)</p>	<p>Badminton de 12h45 à 14h30 Gymnase (semaine A et semaine B)</p>	<p>Basket-ball de 12h30 à 13h15 Gymnase (semaine A et semaine B)</p>	<p>Hand-Ball de 12h30 à 13h15 Gymnase (semaine B)</p>
	<p>Futsal de 12h30 à 13h15 Gymnase (semaine A)</p>	<p>Arts du cirque de 12h45 à 14h30 Salle polyvalente (selon planning)</p>	<p>Arts du cirque de 12h30 à 13h15 Salle polyvalente (semaine A et semaine B)</p>	<p>Volley-ball de 12h30 à 13h15 Gymnase (semaine B)</p>	